

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Rise Siding and Rise Trim

## Section 1. Identification

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identificateur de produit</b>      | : Rise Siding and Rise Trim  |
| <b>Code du produit</b>                | : Non disponible.  |
| <b>Autres moyens d'identification</b> | : Non disponible.  |
| <b>Type de produit</b>                | : Solide.<br>Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE".<br>Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. |

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Utilisation du produit</b> | : Divers produits de construction pour éléments de murs ; éléments de construction structuraux ou non structuraux ; applications industrielles |
| <b>Domaine d'application</b>  | : Produit de consommation, Applications industrielles, Applications professionnelles.  |
| <b>Fournisseur/Fabricant</b>  | : Rise Building Products<br>1001 North US Hwy 1, Ste 702,<br>Jupiter FL<br>33477-4428<br><br>No de téléphone:401-490-4847                      |

## Section 2. Identification des dangers

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Classement de la substance ou du mélange</b> | : Non classé. |
|---|---------------|

### Éléments d'étiquetage SGH

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Mention d'avertissement</b> | : Pas de mention de danger.   |
| <b>Mentions de danger</b>      | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| <b>Conseils de prudence</b>    |   |
| <b>Généralités</b>             | : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.<br>P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| <b>Prévention</b>              | : Non applicable.   |
| <b>Intervention</b>            | : Non applicable.   |
| <b>Stockage</b>                | : Non applicable.   |
| <b>Élimination</b>             | : Non applicable.   |

|  |              |                                       |                                |                |     |      |
|--|--------------|---------------------------------------|--------------------------------|----------------|-----|------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 30/09/2022 | <b>Date de publication précédente</b> | : Aucune validation antérieure | <b>Version</b> | : 1 | 1/12 |
|--|--------------|---------------------------------------|--------------------------------|----------------|-----|------|

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients | Autres noms           | % (p/p) | Numéro CAS |
|---------------------|-----------------------|---------|------------|
| Isocyanate / Résine | Secret de fabrication | ≤10     | -          |

Contient du (de la): Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux  
 La concentration peut varier de 0 à 100%.

**Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.**

**Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 4. Premiers soins

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucune.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal  
Cyanure

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Éviter la formation de poussière. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Balayez soigneusement pour éviter de générer de la poussière en suspension dans l'air
- Grand déversement** : S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Balayez soigneusement pour éviter de générer de la poussière en suspension dans l'air. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter la formation de poussière. Empêcher l'accumulation de poussière. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## Section 7. Manutention et stockage

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients   | Limites d'exposition  |
|---|---|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br/>8 hrs OEL: 0.07 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>8 hrs OEL: 0.005 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Isocyanates, composés organiques]</b><br/>Ceiling Limit: 0.02 ppm<br/>TWA: 0.005 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). Sensibilisant par inhalation.</b><br/>TWA: 0.005 ppm 8 heures.<br/>C: 0.01 ppm</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). Sensibilisant cutané.</b><br/>VEMP: 0.005 ppm 8 heures.<br/>VEMP: 0.051 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b><br/>STEL: 0.015 ppm 15 minutes.<br/>TWA: 0.005 ppm 8 heures.</p> |

#### Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Porter des gants appropriés.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

**État physique** : Solide.

**Couleur** : Non disponible.

**Odeur** : Non disponible.

**Seuil olfactif** : Non disponible.

**pH** : Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.

**Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.

**Point d'éclair** : Non applicable.

**Taux d'évaporation** : Non disponible.

**Inflammabilité** : Peut être combustible.

**Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non applicable.

**Tension de vapeur** : Non disponible.

**Densité de vapeur relative** : Non applicable.

**Densité relative** : Non disponible.

**Solubilité** :

| Médias | Résultat    |
|--------|-------------|
| l'eau  | Non soluble |

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

**Température d'auto-inflammation** : Non applicable.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : Non applicable.

**Temps d'écoulement (ISO 2431)** : Non disponible.

### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** : Non disponible.

### Autres informations

**Remarques physico-chimiques** : Aucune information additionnelle.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient   | Résultat                           | Espèces | Dosage                | Exposition |
|---|------------------------------------|---------|-----------------------|------------|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | CL50 Inhalation Poussière et buées | Rat     | 490 mg/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
|   | DL50 Cutané                        | Lapin   | >9400 mg/kg           | -          |
|   | DL50 Orale                         | Rat     | 49 g/kg               | -          |

**Conclusion/Résumé** : Produit durcit. The substances in this article are not intended to be released.

#### Irritation/Corrosion

## Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient   | Résultat              | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|-----------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | Yeux - Léger irritant | Lapin   | -         | 100 mg     | -           |

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non disponible.

**Yeux** : Non disponible.

**Respiratoire** : Non disponible.

### Sensibilisation

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : Produit durcit. The substances in this article are not intended to be released.

**Respiratoire** : Produit durcit. The substances in this article are not intended to be released.

### Mutagenicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Produit durcit. The substances in this article are not intended to be released.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient   | CIRC | NTP | ACGIH |
|---|------|-----|-------|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | 3    | -   | -     |

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom   | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles                     |
|---|-------------|-------------------|------------------------------------|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | Catégorie 3 | -                 | Irritation des voies respiratoires |

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

| Nom   | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|-------------|-------------------|----------------|
| Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | Catégorie 2 | inhalation        | poumons        |

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés.  
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé



## Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés. Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Conclusion/Résumé** : Non dangereux sous forme solide. Si de la poussière ou des fumées sont générées lors d'un procédé (par exemple, le brasage, le découpage, meulage, sciage, et soudage) des produits chimiques dangereux pourraient être libérés.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient  | Orale (mg/kg)     | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--|-------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| Rise Siding and Rise Trim<br>Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux | 135028.0<br>49000 | 62687.1<br>N/A | N/A<br>N/A             | N/A<br>N/A                  | 11.9<br>0.49                                  |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Persistance et dégradation

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Les produits de dégradation sont plus toxiques que le produit lui-même.

## Section 13. Données sur l'élimination

Ce produit, dans les conditions normales d'utilisation, répond à la définition d'un "ARTICLE". La substance ou le mélange est contenu dans l'article. Seul un rejet dû à une utilisation ou à un traitement de l'article d'une manière non conforme au mode d'emploi du produit peut présenter des risques potentiels pour la santé et la sécurité.

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

## Section 14. Informations relatives au transport

|   | <b>Classification pour le TMD</b> | <b>Classification pour le DOT</b> | <b>IMDG</b>    | <b>IATA</b>    |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé.                   | Non réglementé.                   | Not regulated. | Not regulated. |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | -                                 | -                                 | -              | -              |
| <b>Classe de danger relative au transport</b>       | -                                 | -                                 | -              | -              |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | -                                 | -                                 | -              | -              |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Non.                              | Non.                              | No.            | No.            |

### Autres informations

**Date d'édition/Date de révision** : 30/09/2022 **Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure **Version** : 1 10/12

## Section 14. Informations relatives au transport

**Classification pour le DOT** : **Quantité à déclarer** 7206.8 lb / 3271.9 kg. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux; méthylènebis(phénylisocyanate); cyanures (ioniques)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Fibres synthétiques, y compris nylon, polyester, fibre de verre et autres matériaux; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 30/09/2022

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Élaborée par** : Sphera Solutions

## Section 16. Autres informations

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

**Références** : RPD = Règlement sur les produits dangereux

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.